

SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS JURIDIQUES

Le Comité d’Ethique FarmLEAP

Dès sa création, FarmLEAP a souhaité prendre des engagements par notamment, la mise en place d’un Comité d’Ethique pour assurer la protection et la non-divulgaration des données des utilisateurs de la plateforme.

Ce Comité a pour missions :

- De s’assurer du respect des valeurs fondamentales de FarmLEAP,
- De contrôler la bonne utilisation des données des utilisateurs,
- De proposer des recommandations quant à l’évolution des services proposés à la communauté d’utilisateurs FarmLEAP,
- De s’assurer de la bonne prise en compte des attentes des utilisateurs dans l’évolution des services,
- De participer à la valorisation de l’intelligence collective en agriculture.

Le Comité d’Ethique comprend des agriculteurs et des professionnels du monde agricole. La composition de ce comité d’éthique est la suivante :

- Jean-Marie Séronie, agroéconomiste et conférencier,
- Henri Bies-Péré, vice-président de la FNSEA,
- Thierry Bailliet, agriculteur,
- François-Xavier Delépine, directeur du réseau TRAME

Ce Comité indépendant de FarmLEAP se réunit annuellement pour veiller aux obligations de FarmLEAP. Cet engagement inédit de la part de FarmLEAP est totalement volontaire.

Ainsi, nous vous assurons que vos données sont protégées, resteront anonymes, et ne seront pas cédées à un tiers. Nous nous engageons à être non pas les propriétaires mais les gardiens de vos données. La charte du Comité d’éthique FarmLEAP est consultable par tous sur le site internet de FarmLEAP.

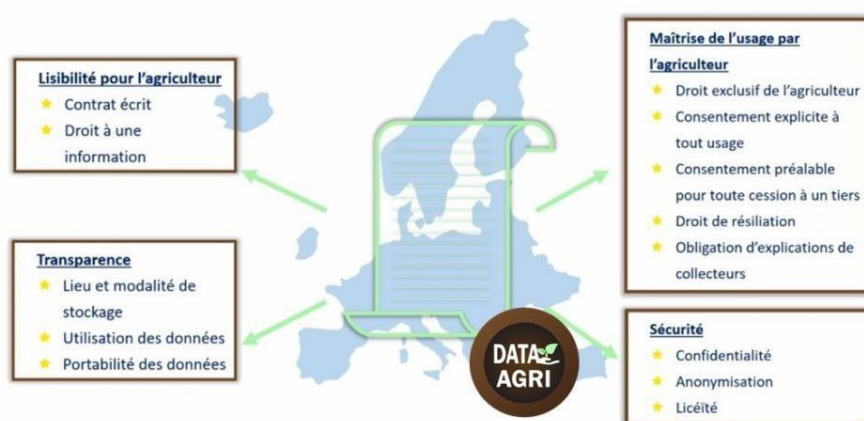
La Charte Data-agri

FarmLEAP a reçu la labellisation Data-agri pour la protection des données agricoles issues des exploitations. Data-agri est porté par la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs, cette solution a pour but de proposer un label qui engage les entreprises dans un processus vertueux de traitement des données. Concrètement cela signifie que les entreprises labellisées respectent un ensemble de règles éthiques dans leur relation avec les agriculteurs pour la gestion des données.

FarmLEAP est passé par un processus de labellisation comportant une procédure d'audit juridique (par un tiers indépendant) qui atteste de la compatibilité entre nos contrats et la charte Data-agri.

Les principes de la Charte Data-agri sont répertoriés par l'ensemble des éléments suivants :

Valoriser et sécuriser les données des exploitations agricoles dans les contrats



Cette charte a plusieurs objectifs, au niveau de l'exploitation agricole et du secteur agricole au sens large, notamment favoriser :

- La circulation des données générées au sein de l'exploitation à travers les différents systèmes informatiques,
- La création et la valorisation de nouvelles connaissances et services au profit de l'exploitation par le croisement et l'analyse des bases de données,
- La création de nouvelles connaissances au bénéfice du secteur agricole par l'analyse des données issues de plusieurs exploitations,
- L'innovation, et éviter la concentration des moyens de R&D au sein de quelques opérateurs.

Par exemple, la possibilité pour les agriculteurs de gérer la transmission des données doit favoriser la concurrence, l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur agricole, ne pas contraindre les exploitants à participer à un système particulier et ainsi, développer les capacités d'innovations à destination du secteur agricole.

La propriété des données générées sur l'exploitation agricole n'est pas un enjeu en soi. En revanche, la maîtrise de l'usage de ces données par l'agriculteur lui permet de contrôler la diffusion aux collecteurs de données et lui donne ainsi plus de poids dans la chaîne de valeur. Ce pouvoir donne au monde agricole un moyen supplémentaire de maximiser le retour de valeur ajoutée dans les exploitations agricoles.

Les obligations de FarmLEAP

FarmLEAP s'engage dans sa relation avec ses utilisateurs à respecter les éléments suivants :

- Ne pas partager des Données agricoles brutes et/ou primaires non anonymisées avec un Tiers selon des termes qui seraient contraires aux engagements pris avec l'Utilisateur.
- Informer l'Utilisateur :
 - o Des différentes catégories de Données agricoles qui seront collectées et traitées : données technico-économiques, assolement, interventions et pratiques.
 - o Que les Finalités de la collecte et du traitement des données de l'Utilisateur concernent le cadre de l'activité de FarmLEAP.
 - o Que la durée de conservation des Données agricoles le concernant sont les suivantes : conservation des données en base active pour la durée nécessaire au traitement des données (21 ans), puis anonymisation.
 - o Que les possibilités offertes à l'Utilisateur de limiter ou de refuser le Traitement de Données agricoles brutes et les Données agricoles primaires non anonymisées sont les suivants :
 - Refuser tout partage de Données non anonymisé en quittant les groupes dont il fait partie, simplement en utilisant la fonction "quitter le groupe" présente dans chaque groupe qu'il a rejoint.
 - Se désinscrire des Services à tout moment directement en ligne en se rendant sur la page suppression du compte Utilisateur. Les données à caractère personnel communiquées par l'Utilisateur seront alors détruites au plus tard six mois après la suppression du compte.
 - Exiger le retrait, la destruction sécurisée ou la récupération des Données agricoles brutes et/ou primaires non anonymisées en cas de cessation du Contrat. Si la réglementation en vigueur imposée à Farmleap ne l'en empêche, Farmleap garantit qu'il assurera la confidentialité des Données agricoles brutes et/ou primaires non anonymisées et qu'il ne traitera plus activement ces données sauf celles étant préalablement anonymisées.
 - o De tout projet de cession ou de transmission, entre Farmleap et un Tiers, de droits d'Usage de Données agricoles brutes et/ou de Données agricoles primaires non anonymisées concernant l'Utilisateur. L'Utilisateur devra donner son consentement préalable à cette cession ou transmission et a le droit de la refuser. En cas d'accord de l'Utilisateur, la cession ou la transmission doit faire l'objet d'un contrat apportant les mêmes garanties de sécurité et de Confidentialité que celles convenues dans le Contrat conclu entre Farmleap et l'Utilisateur.
 - o Du changement de contrôle de Farmleap.
 - o D'une modification des termes du Contrat.
- Corriger les éventuelles erreurs ou inexactitudes qui pourraient apparaître sur le Site et ses fonctionnalités.
- Prendre les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées pour lutter contre le traitement non autorisé ou illégal des données personnelles et des Données agricoles stockées ou leur perte, destruction ou détérioration accidentelle.
- Informer dans les meilleurs délais l'Utilisateur et à prendre les mesures appropriées en cas de Violation de Données agricoles (en particulier la perte, l'accès non-autorisé, la destruction non-autorisée, le Traitement non-autorisé, la modification non autorisée ou la divulgation non autorisée).



Les engagements des Utilisateurs

Dans sa relation avec FarmLEAP, l'Utilisateur s'engage à respecter un ensemble de principes :

- Respecter les lois et les règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public durant l'utilisation des Services
- Garder ses identifiants et mots de passe secrets et strictement personnels
- Veiller que son équipement informatique et sa liaison à internet ne présente pas de problème ou de Virus et présentent une sécurité suffisante afin de prévenir tous risques

- Ne publier aucun contenu contenant un fichier corrompu
- Informer dans la mesure du possible Farmleap s'il identifie une anomalie ou un dysfonctionnement dans le cadre du Traitement des Données agricoles
- Notifier le plus rapidement possible à la Société par voie électronique une perte, un vol, un détournement ou une utilisation non autorisée de ses identifiants et de tout moyen de paiement renseigné pour l'utilisation des Service

- S'interdire de transmettre des informations incorrectes ou fausses
- Ne publier aucune photo ou vidéo protégée par la législation sur la propriété intellectuelle à moins de détenir les droits sur celui-ci ou le consentement nécessaire à son exploitation
- S'interdire de créer ou d'utiliser sur le Site, sauf autorisation, d'autres Espaces Utilisateurs sous votre propre identité et/ou celle d'un tiers, étant rappelé que toute usurpation d'identité est passible de poursuites et de sanctions pénales

- Ne publier aucun contenu, message ou information grossier, injurieux ou encourageant toute activité réprimée par la loi ou le règlement en vigueur
- Ne transmettre aucun contenu susceptible d'être considéré comme obscène, pornographique, indécent, attentatoire ou de nature à offenser la dignité de tout être humain
- Ne pas adopter, de comportements qui soit de nature :
 - o À causer un harcèlement des tiers ou à appeler les tiers à se livrer à un harcèlement,
 - o À inciter à la haine, la discrimination, le racisme, le fanatisme et à la violence physique d'individus ou de groupes d'individus,
 - o À solliciter des fonds pour le financement d'activités illicites,
 - o À représenter ou prôner des activités illégales ou des comportements de caractère diffamatoire, injurieux, obscène, menaçant ou calomnieux ainsi que des informations fausses ou trompeuses,
 - o À favoriser ou encourager toute activité ou entreprise criminelle ou donnant des indications ou des instructions sur le moyen de favoriser les activités illégales, l'atteinte à la vie privée, la diffusion et la création de virus informatiques.

Glossaire

- Confidentialité : jugé confidentielle par au moins une des parties ;
- Consentement : toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des Données agricoles la concernant fassent l'objet d'un Traitement ;
- Donnée agricole : donnée issue d'un processus de production agricole (au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime), c'est-à-dire la donnée relative à l'exploitation ou à une pratique agricole ;
- Donnée agricole brute : Donnée agricole générée et/ou collectée par une machine, un logiciel ou une personne physique sans autre forme de traitement ou de manipulation ;
- Donnée agricole primaire : l'information issue de l'expertise ou de l'analyse d'une Donnée agricole brute et/ou information élaborée à partir d'une Donnée agricole brute ;
- Données agricoles agrégées : l'ensemble de Données agricoles brutes et/ou primaires combinées à partir d'un éventail de sources ;
- Farmleap, le Collecteur de données ou la Société : le collecteur de données responsable du Traitement des Données agricoles brutes, notamment dans le but de constituer une base de données afin de les traiter et/ou de les céder à un Tiers ;
- Finalité : la raison pour laquelle Farmleap recueille, cède, achète, stocke, traite des Données agricoles ;
- Services : désigne l'ensemble des fonctionnalités accessibles sur le site www.farmleap.com ;
- Site : désigne l'ensemble des éléments structurant le Site internet accessible à l'adresse www.farmleap.com ainsi que l'ensemble du contenu créé dont notamment : la charte graphique, les frames, les bannières, les animations flash et vidéo, le code source, code html et programmation ;
- Tiers : toute personne physique ou morale autre que l'Utilisateur qui a accès à une ou plusieurs Données agricoles via Farmleap, en ce compris les sous-traitants, des administrateurs de clubs ou ingénieurs de clubs ;
- Traitement : tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données agricoles ou des ensembles de Données agricoles ;
- Usage : traitement spécifique appliqué à une Donnée agricole dans une Finalité déterminée pour laquelle l'Exploitant agricole a donné son consentement préalable ;
- Utilisateur, Exploitant agricole ou Vous : désigne l'agriculteur ;